

REGISTRE DU RÉSEAU DES PARTENAIRES HANDICAP

MAJ LE : 30/04/2026

PAR : STEPHANE GUEHRAR

RÉFÉRENT HANDICAP : STEPHANE GUEHRAR

Mail de contact : stephane.guehrar@webacad.fr

ORGANISMES NATIONAUX :

Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) :
Propose des aides financières et un accompagnement individualisé aux personnes handicapées en formation ou en recherche d'emploi. <https://www.agefiph.fr/>

FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) :
Favorise l'accès à l'emploi et à la carrière des agents publics en situation de handicap.
<https://www.fiphfp.fr/>

Cereq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) :
Réalise des études et des recherches sur l'emploi et la formation des personnes handicapées.
<https://www.cereq.fr/>

CNSEE (Conseil national de l'insertion sociale des personnes handicapées) : Instance consultative qui formule des propositions pour améliorer la vie des personnes handicapées.
<https://www.cnsa.fr/>

BEPH (Bureau d'études et de recherches pour l'insertion des personnes handicapées) :
Réalise des études et des recherches sur l'insertion des personnes handicapées dans la vie sociale et professionnelle. <https://agmh.fr/>

ORGANISMES SPÉCIALISÉS PAR TYPE DE HANDICAP :

UNAF (Union nationale des aveugles de France) :
Accompagne les personnes aveugles et malvoyantes. <https://www.facebook.com/unadevfrance/>

FNSF (Fédération Nationale des sourds de France) :
Accompagne les personnes sourdes et malentendantes. <https://www.fnsf.org/>

APF France handicap :
Accompagne les personnes en situation de handicap moteur ou polyhandicapées. <https://www.apf-francehandicap.org/>

ORGANISMES LOCAUX :

Cap emploi : Réseaux d'accompagnement vers l'emploi pour les personnes en situation de handicap. <https://www.capemploi-57.com/>

MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) : Évaluent les besoins des personnes handicapées et leur attribuent des aides et des prestations. <https://www.mdph57.fr/>

Services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) : Proposent des aides à la vie quotidienne aux personnes handicapées.

Associations de personnes handicapées : Défendent les droits des personnes handicapées et proposent des services d'accompagnement et de soutien.

En plus de ces organismes, de nombreux autres acteurs peuvent aider et accompagner les personnes en situation de handicap, tels que :

- Les cabinets d'avocats spécialisés en droit du handicap.
- Les centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelles.
- Les établissements et services médico-sociaux.
- Les entreprises adaptées.

PROCESSUS INTERNE DE PRISE EN CHARGE PSH

Conformément aux exigences du RNQ, le centre de formation applique la procédure suivante pour sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap :

- Repérage : Identification du besoin dès l'admission via la question spécifique intégrée dans nos dossiers de candidature CFA et AF.
- Évaluation : Prise de contact systématique par le Référent Handicap pour mener l'entretien d'évaluation des besoins et remplir le Plan Individuel de Compensation (Fiche PSH) avant le début de la formation.
- Mobilisation & Adaptation : Sollicitation du réseau de partenaires (listé ci-dessous) pour obtenir des aides techniques, humaines ou financières, et mise en place des aménagements pédagogiques en interne.
- Suivi et Coordination : Point d'étape régulier avec l'apprenant (et le Maître d'apprentissage pour les alternants) pour s'assurer de l'efficacité des compensations.